

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 6005

présenté par  
M. Coquerel

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer l'alinéa 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de supprimer les dispositions introductives de l'application dans le temps du présent projet de loi, que nous rejetons. Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.